L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 5 MAI 1849.

AVIS.

[illegible] n'est autorisé à recevoir ou ac[illegible] pour les propriétaires de l'A[illegible] M. E. [illegible] notre teneur de li[illegible] M. E. Station Market de La Neuville [illegible]
MAGNE & WEISSE.

Crevasse.—Le fleuve s'est creusé une issue [illegible] dans les terres de M. P. Sauvé, paroisse Jefferson, à environ quinze milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve. Les [illegible] de la ville ont immédiatement expédié des secours à M. Sauvé. Si la crevasse n'est pas vite comblée, il est à craindre que toute la partie inférieure de la Nouvelle-Orléans ne soit inondée.

Hier à midi la crevasse avait environ cent [illegible] pieds de largeur. Nous espérons qu'on réussira à opposer une barrière aux eaux, car en suivant la pente naturelle du terrain, elles doivent infailliblement atteindre la [illegible] et inonder les faubourgs.

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Nous avons sous les yeux de nouvelles dépêches transmises par le télégraphe. Nous leur empruntons ce que nous n'avons pas encore publié.

Il y a en ce moment à l'Assemblée nationale [illegible] vacances occasionnées par des décès et des démissions. Plus de soixante membres sont retenus chez eux par suite de maladie.

Il paraît qu'il a été question de nommer M. Marrast chevalier de la légion d'honneur, mais la nomination ne sera publiée officiellement qu'à l'instant que le général Cavaignac voudra de son côté accepter quelque marque de distinction.

Le gérant du journal *Le Peuple* a été condamné à cinq ans de prison et à une amende de [illegible] francs.

La Presse annonce que ni la France ni l'Angleterre n'interviendront dans les négociations qui doivent avoir lieu prochainement à Verone pour arrêter les bases d'un traité de paix entre l'Autriche et le Piemont.

Deux cent cinquante habitans de Londres formant l'avant-garde de la députation anglaise, sont arrivés à Calais et ont été accueillis avec la plus grande cordialité par les autorités. Les Anglais se rendent à la garde nationale de Paris, et ils y seront reçus il y a quelques jours.

Le choléra fait de grands ravages parmi les troupes qui sont campées dans le voisinage de Paris.

Des lettres de Doullens annoncent que les prisonniers de Bourges sont arrivés dans cette ville sous bonne escorte.

Barbès et Albert ont été placés dans la même cellule, Blanqui et Flotte dans une autre; Raspail et Sobrier dans une troisième.

On écrit de Perpignan qu'une sanglante bataille a eu lieu en Catalogne entre les troupes de la reine et les insurgés. La même lettre ajoute que Cabrera a été tué.—Le comte de M[illegible], suivant le même correspondant, [illegible] aux soins duquel il s'était [illegible] dans un village de France. Les autorités se sont immédiatement emparées de lui.

L'Amérique.—Le bruit courait hier que les nouvelles de l'*America* avaient été reçues en ville et que les avis commerciaux étaient assez peu favorables. L'*America* est partie de Liverpool le 21 avril; nous les aurons par conséquent, à la Nouvelle-Orléans, grâce à la vapeur et au télégraphe électrique, des nouvelles d'Europe [illegible].

Théatre d'Orléans.—Ce soir, pour la dernière fois, le chef-d'œuvre de Donizetti, *Lucia de Lammermoor*, avec les principaux sujets de la troupe.

Feu d'artifice.—Un grand feu d'artifice sera tiré demain soir sur la Place d'Armes. Le produit de cette soirée sera affecté à la société de Bienfaisance Allemande. M. Catoir a préparé des feux pour représenter l'assaut de Monterey. Ce sera un magnifique spectacle.

Sandwich Islands.—Nous voyons avec plaisir que le capitaine A[illegible], l'un de nos marins les plus expérimentés, a été chargé du commandement du navire à vapeur *Isthmus*. Ce steamer est destiné aux voyages de New York en touchant à la Havane.

Canada.—Le télégraphe continue à nous transmettre de nouveaux détails sur les troubles qui ont éclaté au Canada. La ville de Montréal a été en proie à la plus vive agitation pendant la journée du 28 avril. Le gouvernement, pour réprimer le désordre, avait armé [illegible] les Canadiens-français. La vue de ces soldats irrita les rebelles, et vingt de ces derniers, rencontrant les Canadiens français armés, [illegible] sur eux. Plusieurs coups de feu furent échangés et deux Anglais sont tombés grièvement blessés. Le gouvernement s'est décidé pendant la désarmer les constables.

Des meetings ont lieu dans toutes les parties de la province. Partout on signe des pétitions pour le rappel de lord Elgin et la révocation du bill d'indemnité.

La garnison de toutes les villes est sous les armes. A Montréal, des pièces d'artillerie ont été placées à l'extrémité de chaque rue pour tenir l'émeute en échec.

Le bruit courait que des troubles avaient eu lieu à Kingston, à Toronto et dans d'autres villes, mais nous n'avons aucune nouvelle authentique.

Virginie.—Il continue à nous arriver des retours de la dernière élection de la Virginie. Dans la ville de Norfolk, le candidat whig a obtenu 206 voix de majorité. Dans la ville d'Elizabeth, nos amis ont aussi la majorité. Dans la ville de Richmond, le candidat whig a jusqu'à présent 264 voix de plus que son concurrent locofoco. Le résultat général ne sera connu que dans quelques jours.

Un mot de Prentice.—On connaît l'esprit satirique de Prentice, rédacteur du *Louisville Journal*. L'autre jour l'*Union* disait: "Le [illegible] démocrate est en très bonne santé; il ne s'est jamais mieux porté."—Ce n'est pas étonnant, répond Prentice; l'exercice est excellent pour la santé, et nous voyons que l'administration whig *envoie promener* tous les jours [illegible] locofocos.

Saint-Domingue.—Le brick *Sarah Lewis*, parti de Santo-Domingo le 29 mars, est arrivé il y a quelques jours à New York. La loi martiale a été proclamée dans la capitale de la république dominicaine. Tous les citoyens en état de porter les armes sont sortis de la ville pour aller à la rencontre de l'ennemi qui s'avançait en grand nombre contre Santo-Domingo. Les Dominicains sont commandés par le président en personne, Santana, de son côté, commande les troupes haïtiennes.

On pensait que le combat aurait lieu dans le voisinage d'Azua, c'est sur ce point que la flotte haïtienne a débarqué cinq cents hommes de troupes.

Des nouvelles encore plus récentes nous apprennent que les deux armées en sont venues aux mains et que le président Soulouque s'est emparé des villes de Las Mathes et de San Juan après avoir tué beaucoup de Dominicains et fait un grand nombre de prisonniers. Cette bataille a été désastreuse pour la république de l'Est, elle a eu lieu dans la matinée du 18 mars. Le commandement militaire des villes prises par Soulouque a été confié aux généraux Bobo, V[illegible] et Michel, et le président est retourné à Port au Prince avec le reste de l'armée. Un corps de trois cents hommes a traversé Maragoane le 2 avril pour rejoindre le président à Port au Prince. D'autres troupes se concentrent [illegible] pour augmenter l'effectif de l'armée et tenter un coup décisif contre la république haïtienne.

Brésil.—On a reçu à Baltimore des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 20 mars. Elles ne fournissent des détails sur les troubles qui ont éclaté à Fernambuco le 2 mars. Les troupes du gouvernement et les libéraux se sont mutuellement attaqués avec fureur, mais ces derniers ont eu le dessous et ont du battre en retraite après un combat acharné de treize heures et une perte de sept à huit cents hommes, tant tués que prisonniers. Le chef des rebelles nommé Nunes Machado a été tué au commencement de l'action.

L'empereur, en apprenant ce qui se passait à Fernambuco, s'est décidé à dissoudre les chambres. On ne sait pas encore si cette mesure calmera l'opposition. En attendant, le commerce est entièrement paralysé et il ne se fait que fort peu d'opérations sur la place.

[Communiqué]

QUELQUES MOTS AU CONSEIL
A propos des lectures de M. Dufau.

Messieurs,

Je m'abstiens d'ordinaire, comme tant d'autres, de lire vos délibérations et je me suis généralement, comme tant d'autres, bien trouvé de cette abstention: ce matin, néanmoins, j'étais malencontreusement les yeux sur une gazette d'outre-Canal, et, à ma grande surprise, j'y lus une résolution retirant à M. L. Dufau l'autorisation que vous lui aviez gracieusement accordée de continuer ses lectures dans la salle de vos délibérations; vous motivez cette mesure injurieuse prise à l'égard d'un homme qui jusqu'alors n'a mérité que de la reconnaissance de la part de notre population, en vous appuyant sur l'*impudence* d'une lettre qu'il vous a adressée pour se plaindre de la conduite du concierge.

Une lettre *impudente* au Conseil.... de la part de M. L. Dufau, homme de savoir-vivre, de bon ton, de bonne éducation, et qui n'avait, Messieurs, que des actions de grâce à vous rendre, cela me parut incompréhensible et d'une gravité telle que je résolus d'attendre de plus amples informations avant de porter un jugement définitif, car j'étais réduit à la triste alternative ou de regarder M. Dufau comme un *impudent* ou de vous tenir pour souverainement injustes. L'impertinence de ce monsieur, [permettez-moi de le traiter un instant comme vous l'avez fait] me semblait avoir dû être d'autant plus grave, que la rumeur publique nous laisse savoir que le langage tenu dans vos délibérations n'est pas toujours très parlementaire.

Or ce soir je lis dans le *Courrier* la lettre à vous adressée par M. L. Dufau et je l'avoue, Messieurs, malgré tout le souci que j'ai de votre caractère, malgré toute l'attention que j'ai portée à la lecture de ce message, je n'ai rien vu qui pût motiver une résolution aussi injurieuse de la part d'un corps qui est censé renfermer en lui toute la dignité et toute la justice de la population qu'il représente.

La résolution a été présentée par M. Duncan; cela ne surprend pas de la part d'un homme qui semble peu sympathique aux populations franco-américaine et créole, mais ce qui étonne au-delà de toute expression, c'est que M. Duncan ait réussi à se faire appuyer par ceux qui sont au Conseil pour représenter ces populations. Ah! Monsieur Duncan, que vous devez rire sous cape!

Ce qui, dans cette affaire, ne surprend pas le moins, Messieurs, c'est que M. Dufau a été condamné sans avoir été entendu, sans information ultérieure, sur le simple témoignage du concierge. Ainsi le veut la démocratie; ô pays de liberté!.... ô terre promise!.... ô paradis.... des hommes en place!....

Lorsque M. Dufau vous écrivit, il y a quelques semaines, pour vous prier de mettre à sa disposition la salle de vos délibérations afin d'y délivrer tous les vendredis une lecture sur l'histoire de France, votre réponse fut ce qu'elle devait être, affirmative et pleine de bienveillance; en cette occasion, comme en toute autre analogue, vous aviez un guide sûr, c'était de consulter l'intérêt de vos commettants. Les lectures de M. Dufau pouvaient-elles être utiles à la population, votre devoir était d'obtempérer à sa demande? Ce n'était pas à M. Dufau directement, que vous rendiez hommage en cette circonstance, mais à vos commettants qui vous sauront toujours gré d'accueillir les hommes de talent et de rendre leur dévoûment facile.

Ces lectures de M. Dufau furent-elles détestables, c'était une innovation pleine d'avenir, car l'impulsion donnée, les imitateurs n'auraient pas manqué en présence d'un essai généreusement appuyé par les autorités municipales. Aussi la population vous a-t-elle su gré de l'accueil bienveillant que vous avez fait tout d'abord à M. Dufau. Mais voilà que sans raison plausible, sur la déposition d'un concierge irrité, vous retirez à M. Dufau l'usage de votre salle, alléguant la prétendue *impudence* d'une lettre pleine de reconnaissance, de formes et de convenances et dans laquelle l'homme le plus susceptible, lui promit-on une récompense honnête, ne pourrait découvrir une expression qui frise l'injure. A supposer même que cette lettre contînt quelque chose qui pût chatouiller votre exquise susceptibilité, cet-ce au public à payer les frais de votre mauvaise humeur.

Vous paraissez, messieurs, comprendre votre mandat un peu à la façon de Louis XIV; une fois nommés, vous vous croyez les maîtres absolus de ce bon peuple qui est et sera toujours peuple. En vain la foule qui se presse aux lectures de M. Dufau, vous indique qu'une grande lacune vient d'être remplie, que le vœu de la masse est en faveur de leur continuation, votre *souveraineté* a cru être blessée.... c'en est assez, cet historien distingué qui vient nous *donner* la science dans un pays où tant de choses se vendent, cet historien est ignominieusement chassé d'une salle consacrée au bien public, et cette toute avide d'instruction qui, chaque vendredi, allait repaître son esprit de choses intellectuelles, il faudra qu'elle se disperse et qu'elle consacre à l'ennui ou à l'oisiveté cette heure si précieuse qu'elle donnait à l'étude. Ah! si au moins elle pouvait trouver dans l'audition de vos délibérations un dédommagement à la perte qu'elle vient de faire!

Mais cet homme que vous avez qualifié d'*impudent* avec aussi peu de générosité que de convenance, savez-vous bien qui il est? C'est un homme qui a consacré aux études sérieuses les plus belles années de sa vie, qui a professé avec distinction dans les colléges royaux de France, qui a fait un Atlas historico-géographique adopté par l'Université de son pays et qui lui a valu parmi les savants une réputation digne d'envie; c'est un homme qui a rédigé avec courage, avec talent, un journal où la liberté était défendue avec autant de dignité que de chaleur, où l'œuvre des crèches, cette institution éminemment chrétienne qui donne un berceau et du pain à l'enfant du pauvre, a toujours trouvé un appui généreux et plein de dévoûment. Ah! messieurs, ce sont-là des titres à la considération publique qui en valent bien d'autres, qu'on acquiert en suivant des sentiers moins âpres, mais aussi moins glorieux.

Eh bien! cet homme distingué que les flots de la révolution française ont poussé sur nos rivages, cet homme dévoué qui, de son propre mouvement, délivre des lectures gratuites à notre jeunesse désœuvrée, cherchant à arracher aux vices que fait naître inévitablement l'oisiveté, et à en inculquer le goût de l'étude, et les connaissances si nécessaires au développement de son intelligence, cet homme que vous deviez accueillir avec honneur, à cause de son mérite, avec générosité, à cause de sa position d'émigré, vous l'avez humilié sur le témoignage de votre concierge et vous l'avez signalé à la population comme indigne d'aucun égard.

Grâces vous soient rendues: vous avez bien mérité de la patrie.

UN DE VOS COMMETTANTS.

Chronique locale.

Joseph Leblanc.—Nous apprenons du docteur Mercier, que ce jeune homme, qui a été blessé il y a trois jours dans le restaurant de Paris, et auquel il a donné ses soins depuis ce moment, est tout à fait hors de danger.

La Crevasse.—La crevasse qui s'est déclarée sur l'habitation de M. Sauvé avait, hier soir à cinq heures et demie, 90 à 100 pieds de largeur et, se précipitant par l'ouverture avec une force effrayante, formait une chute de six pieds et demi de haut. Les plantations de MM. Sauvé et Fortier sont complètement inondées et la récolte de ces habitants est détruite pour cette année. Quelques personnes pensent que l'eau s'étendra indubitablement jusqu'en ville, d'autres au contraire prétendent qu'elle trouvera un passage pour se verser dans le lac. Des mesures actives seront prises aujourd'hui pour boucher la crevasse, ce qui ne paraît pas aussi difficile qu'on le pense, car la batture est, dit-on, en bas état. Hier soir l'eau était arrivée à 4 milles de Carollton.

Enquête.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un nommé Samuel Johnson, mort hier subitement dans une maison de la rue du Canal. Verdict, mort d'une hémorragie des poumons.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

IX.

La pièce d'eau des Suisses.

Chacun connaît ce long carré glauque et moiré dans la belle saison blanc et rugueux dans l'hiver, qui se nomme encore aujourd'hui la pièce d'eau des Suisses.

Une allée de tilleuls qui tendent joyeusement au soleil leurs bras rougissans borde chaque rive de l'étang; cette allée est peuplée de promeneurs de tous rangs et de tout âge, qui vont jouir du spectacle des traîneaux et des patins.

Les toilettes des femmes offrent ce brillant pêle-mêle du luxe un peu gênant de l'ancienne cour, et de la désinvolture un peu capricieuse de la nouvelle mode.

Les hautes coiffures, les mantes ombrageant de jeunes fronts, les chapeaux d'étoile en majorité, les manteaux de fourrures et les vastes falbalas des robes en soie font une bigarrure assez curieuse avec les habits orange, les redingotes bleu de ciel, les livrées jaunes et les grandes lévites blanches.

Les valets bleus et rouges fendent toute cette foule comme des coquelicots et des bluets que le vent fait onduler entre les épis ou sur les trèfles.

Parfois un cri d'admiration part du milieu de l'assemblée: c'est que Saint-Georges, le hardi patineur, vient d'exécuter un cercle si parfait qu'un géomètre, en le mesurant, n'y trouverait pas un défaut sensible.

Tandis que les rives de la pièce d'eau sont couvertes d'un tel nombre de spectateurs qu'ils se réchauffent par le contact, le préceptent de loin l'aspect d'un tapis bariolé au dessus duquel flotte une vapeur, celle des haleines que le froid saisit, la pièce d'eau, devenue elle-même un épais miroir de glace, présente l'aspect le plus orné et surtout le plus mouvant.

Là, c'est un traîneau que trois énormes molosses, attelés comme les troïka russes, font voler sur la glace.

Les chiens, vêtus du caparaçon de velours armorié, la tête coiffée de plumes flottants ressemblent à ces chimériques animaux des diableries de Callot ou des sorcelleries de Goya.

Leur maître, M. de Lauzun, nonchalamment assis dans le traîneau, bourré de peau de tigre, se penche de côté pour respirer librement, ce qu'il ne réussirait probablement pas à faire en suivant le fil du vent.

Çà et là quelques traîneaux d'une modeste allure cherchent l'isolement. Une dame, masquée sans doute à cause du froid, monte un de ces traîneaux, tandis qu'un beau patineur, vêtu d'une houppelande de velours à brandebourgs d'or, se penche sur le dossier pour donner une impulsion plus rapide au traîneau qu'il pousse et dirige en même temps.

Les paroles entre la dame masquée et le patineur à la houppelande de velours s'échangent à la portée du souffle, et nul ne saurait blâmer ces rendez-vous sous la voûte des cieux à la vue de Versailles tout entier.

Ce qu'ils disent, qu'importe aux autres puisqu'on les voit; qu'importe à eux qu'on les voie puisqu'on ne les entend pas? Il est évident qu'au milieu de tout ce monde ils vivent d'une vie isolée; ils passent dans la foule comme deux oiseaux voyageurs. Où vont-ils? A ce monde inconnu que toute âme cherche, et qu'on appelle le bonheur. Tout à coup, au milieu de ces sylphes qui glissent bien plus qu'ils ne marchent, il se fait un grand mouvement, il s'élève un grand tumulte.

C'est que la reine vient d'apparaître au bord de la pièce d'eau des Suisses, qu'on l'a reconnue, et qu'on s'apprête à lui laisser la place, quand elle fait de la main signe à chacun de demeurer. Le cri de: Vive la reine! retentit; puis alors, forts de la permission, patineurs qui volent et traîneaux qu'on pousse, ferment, comme par un mouvement électrique, un grand cercle autour de l'endroit où l'auguste visiteuse s'est arrêtée. L'attention générale est fixée sur elle.

Les hommes alors se rapprochent par de savantes manœuvres. Les femmes s'ajustent avec un respectueuse décence; enfin chacun trouve moyen de se mêler presque au groupe de gentilshommes et de grands officiers qui viennent offrir leurs complimens à la reine.

Parmi les principaux personnages que le public a remarqués, il en est un fort remarquable, qui, au lieu de suivre l'impulsion générale et de venir au-devant de la reine, reconnaissant sa toilette et son entourage, quitte son traîneau et se jette dans une contre-allée, où il disparaît avec les personnes de sa suite.

Le comte d'Artois, que l'on remarquait au nombre des plus élégans et des plus légers patineurs, ne fut pas des derniers à franchir l'espace qui le séparait de sa belle-sœur et à venir lui baiser la main.

Puis en lui baisant la main:

—Voyez-vous, lui-dit-il à l'oreille, comme notre frère, M. de Provence, vous évite!

Et, en disant ces mots, il désignait du doigt l'Altesse Royale qui, à grands pas, marchait dans le taillis plein de givre, pour aller par un détour à la recherche de son carrosse.

—Il ne veut pas que je lui fasse de reproche, dit la reine.

—Oh! quant aux reproches qu'il attend, cela me regarde, et ce n'est point pour cela qu'il vous craint.

—C'est pour sa conscience alors, dit gravement la reine.

—Pour autre chose encore, ma sœur.

—Pourquoi donc?

—Je vais vous le dire. Il vient d'apprendre que M. de Suffren, le glorieux vainqueur, doit arriver ce soir, et comme la nouvelle est importante, il veut vous la laisser ignorer.

La reine vit autour d'elle quelques curieux dont le respect n'éloignait pas tellement les oreilles qu'ils ne pussent entendre les paroles de son beau-frère.

—Monsieur de Taverney, dit-elle, soyez assez bon pour vous occuper de mon traîneau, je vous prie, et si votre père est là, embrassez-le: je vous donne congé pour un quart d'heure.

Le jeune homme s'inclina et traversa la foule pour aller exécuter l'ordre de la reine.

La foule aussi avait compris, elle a parfois des instincts merveilleux; elle élargit donc le cercle, et la reine et le comte d'Artois se trouvèrent plus à l'aise.

—Mon frère, dit alors la reine, expliquez-moi, je vous prie, ce que mon frère gagne à ne point me faire part de l'arrivée de M. de Suffren.

—Oh! ma sœur, est-il bien possible que vous, femme, reine et ennemie, vous ne saisissiez pas tout de suite l'intention de ce rusé politique? M. de Suffren arrive, nul ne le sait à la cour. M. de Suffren est le héros des mers de l'Inde, et, par conséquent, a droit à une réception magnifique à Versailles. Donc, M. de Suffren arrive. Le roi ignore son arrivée, le roi le néglige sans le savoir, et, par conséquent, sans le vouloir; vous de même, ma sœur. Tout au contraire, pendant ce temps M. de Provence, qui sait l'arrivée de M. Suffren, lui, M. de Provence, accueille le marin, lui sourit, le caresse, lui fait un quatrain, et se frottant au héros de l'Inde, il devient le héros de la France.

—C'est clair, dit la reine.

—Pardieu! dit le comte.

—Vous n'oubliez qu'un seul point, mon cher gazetier.

—Lequel?

—Comment savez-vous tout ce beau projet de notre cher frère et beau-frère?

—Comment je le sais! Comme je sais tout ce qu'il fait! c'est bien simple. M'étant aperçu que M. de Provence prend à tâche de savoir tout ce que je fais, j'ai payé des gens qui me content tout ce qu'il fait, lui. Oh! cela pourra m'être utile,—et à vous aussi, ma sœur.

—Merci de votre alliance, mon frère; mais le roi?

—Eh bien! le roi est prévenu.

—Par vous?

—Oh! non pas; par son ministre de la marine que je lui ai envoyé. Tout cela ne me regarde pas, vous comprenez, moi; je suis trop frivole, trop dissipateur, trop fou pour m'occuper de choses de cette importance.

—Et le ministre de la marine ignorait aussi, lui, l'arrivée de M. Suffren en France!

—Eh! mon Dieu, ma chère sœur, vous avez connu assez de ministres, n'est-ce pas, depuis quatorze ans que vous êtes ou dauphine ou reine de France, pour savoir que ces messieurs ignorent toujours la chose importante. Eh bien! j'ai prévenu le nôtre, et il est enthousiasmé.

—Je le crois bien.

—Vous comprenez, chère sœur, voilà un homme qui me sera reconnaissant toute sa vie, et justement j'ai besoin de sa reconnaissance.

—Pour quoi faire?

—Pour négocier un emprunt.

—Oh! s'écria la reine en riant, voilà que vous me gâtez votre belle action.

—Ma sœur, dit le comte d'Artois d'un air grave, vous devez avoir besoin d'argent; fois de fils de France, je mets à votre disposition la moitié de la somme que je toucherai.

—Oh! mon frère, s'écria Marie-Antoinette, gardez, gardez; Dieu merci, je n'ai besoin de rien en ce moment.

—Diable! n'attendez pas trop longtemps pour réclamer ma promesse, chère sœur.

—Et pourquoi cela?

—Parce que je pourrais bien, si vous attendiez plus longtemps, n'être plus en mesure de la tenir.

—Eh bien! en ce cas, je m'arrangerais aussi, moi, de façon à découvrir quelque secret d'Etat.

—Ma sœur, vous prenez froid, dit le prince, vos joues bleuissent, je vous en préviens.

—Voilà M. de Taverney qui revient avec mon traîneau.

—Alors vous n'avez plus besoin de moi?

—Non.

—En ce cas, chassez-moi, je vous prie.

—Pourquoi! Vous figurez vous, par hasard, que vous me gênez en quelque chose que ce soit?

—Non pas; c'est moi, au contraire qui ai besoin de ma liberté.

—Adieu, alors.

—Au revoir, chère sœur.

—Quand?

—Ce soir.

—Qu'y a-t-il donc ce soir?

—Il n'y a pas, mais il y aura.

—Eh bien! qu'y aura-t-il?

—Il y aura grand nombre au jeu du roi.

—Pourquoi cela?

—Parce que le ministre amènera ce soir M. de Suffren.

—Très bien. A ce soir alors.

A ces mots le jeune prince salua sa sœur avec cette charmante courtoisie qui lui était naturelle, et disparut dans la foule.

Taverney père avait suivi des yeux son fils tandis qu'il s'éloignait de la reine pour s'occuper du traîneau.

Mais bientôt son regard vigilant était revenu à la reine.

Cette conversation animée de Marie-Antoinette avec son beau-frère n'était pas sans lui donner quelques inquiétudes, car cette conversation coupait en deux la familiarité témoignée naguère encore à son fils par la reine.

Aussi se contenta-t-il de faire un geste amical à Philippe quand celui-ci acheva de terminer les préparatifs indispensables au départ du traîneau, et le jeune homme ayant voulu, comme le lui prescrivait la reine, aller embrasser son père, qu'il n'avait pas embrassé depuis dix ans, celui-ci l'éloigna de la main, en disant:

—Plus tard, plus tard; reviens après ton service, et nous causerons.

Philippe s'éloigna donc, et le baron vit avec joie que le comte d'Artois avait pris congé de la reine.

Celle-ci entra dans le traîneau et fit entrer Andrée avec elle, et comme deux grands heiduques se présentaient pour pousser le traîneau:

—Non pas, non pas, dit la reine; je ne veux point aller de cette façon. Est ce que vous ne patinez pas, monsieur de Taverney?

—Pardonnez-moi, madame, répondit Philippe.

—Donnez des patins à M. le chevalier, ordonna la reine.

Puis se retournant de son côté:

—Je ne sais quoi me dit que vous patinez aussi bien que Saint-Georges, ajouta-t-elle.

—Mais déjà autrefois, dit Andrée, Philippe patinait fort élégamment.

—Et maintenant, vous ne connaissez plus de rival, n'est-ce pas, monsieur de Taverney?

—Madame, dit Philippe, puisque Votre Majesté a cette confiance en moi, je vais faire de mon mieux.

En disant ces mots, Philippe s'était déjà armé de patins tranchans et affilés comme des lames.

Il se plaça alors derrière le traîneau, lui donna l'impulsion d'une main, et la course commença.

On vit alors un curieux spectacle.

St-Georges, le roi des gymnastes, St-Georges l'élégant mulâtre, l'homme à la mode, l'homme supérieur dans tous les exercices du corps, Saint-Georges devina un rival dans ce jeune homme qui osait se lancer près de lui dans la carrière.

Aussi se mit-il aussitôt à voltiger autour du traîneau de la reine avec des révérences si respectueuses, si pleines de charmes, que jamais courtisan solide sur le parquet de Versailles n'en avait exécuté de plus séduisantes. Il décrivait autour du traîneau les cercles les plus rapides et les plus justes, l'enlaçant par une suite d'anneaux merveilleusement soudés l'un à l'autre; de sorte que la courbe nouvelle prévenait toujours l'arrivée du traîneau, lequel le laissait derrière; après quoi, d'un coup de patin vigoureux, il regagnait par l'ellipse tout ce qu'il avait perdu sur la circonférence.

Nul, pas même avec le regard, ne pouvait suivre cette manœuvre sans être étourdi, ébloui, émerveillé.

Alors Philippe, piqué au jeu, prit un parti plein de témérité: il lança le traîneau avec une si effrayante rapidité, que deux fois Saint-Georges, au lieu de se trouver devant lui, échoua son cercle derrière lui; et comme la vitesse du traîneau faisait pousser à beaucoup de gens des cris d'effroi qui eussent pu effrayer la reine:

—Si Sa Majesté le désire, dit Philippe, je m'arrêterai, ou du moins je ralentirai la course.

—Oh! non, non, s'écria la reine avec cette ardeur fougueuse qu'elle mettait dans le travail comme dans le plaisir; non, je n'ai pas peur. Plus vite, si vous pouvez, chevalier, plus vite!

—Oh! tant mieux! Merci de la permission, madame. Je vous tiens bien, rapportez-vous-en à moi.

Et comme sa robuste main s'affermit de nouveau au triangle du dossier, le mouvement fut si vigoureux que tout le traîneau trembla.

On eût dit qu'il venait de le soulever à bras tendu.

Alors, appliquant au traîneau sa seconde main, effort qu'il avait jusque-là dédaigné, il entraîna la machine, devenue un jouet sous ses bras d'acier.

A partir de ce moment, il croisa chacun des cercles de Saint-Georges par des cercles plus grands encore, de sorte que le traîneau se mouvait comme l'homme le plus souple, tournant et se retournant sur toute sa longueur, comme s'il se fût agi de ces simples semelles sur lesquelles Saint-Georges labourait la glace. Malgré le poids, malgré l'étendue, le traîneau de la reine s'était fait patin. Il vivait, il volait, il tourbillonnait comme un danseur.

Saint-Georges, plus gracieux, plus fin, plus correct dans ces méandres, commença bientôt à s'inquiéter; il patinait déjà depuis une heure. Philippe en le voyant tout en sueur, en remarquant les efforts de ses jarrets frémissans, résolut de l'abattre par la fatigue.

Il changea de marche, et abandonnant les cercles qui lui donnaient la peine de soulever chaque fois le traîneau, il lança droit devant lui l'équipage.

Le traîneau partit plus rapide qu'une flèche. Saint-Georges, d'un seul coup de jarret, l'eut bientôt rejoint, mais Philippe avait saisi le moment où la seconde impulsion multiplie l'élan de la première; il poussa donc le traîneau sur une couche de glace encore intacte, et ce fut avec tant de raideur qu'il demeura, lui, en arrière.

Saint-Georges s'élança pour rattraper le traîneau. Mais alors Philippe, rassemblant ses forces, glissa si finement sur l'extrême courbure du patin, qu'il passa devant Saint Georges et vint poser ses deux mains sur le traîneau. Puis, par un mouvement herculéen, il fit faire au traîneau volte-face et le lança de nouveau dans le sens contraire, tandis que Saint-Georges, emporté par son suprême effort, ne pouvant retenir sa course et perdant un espace irréparable, demeura complètement distancé.

L'air retentit de telles acclamations que Philippe en rougit de honte.

Mais il fut bien surpris quand la reine, après avoir battu elle-même des mains, se retourna de son côté, et, avec l'accent d'une voluptueuse oppression, lui dit:

—Oh! monsieur de Taverney, à présent que ma victoire vous est restée, grâce! grâce! vous me tueriez!

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi 2 mai 1849.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

En l'absence du secrétaire, M. Richard Hagan, M. Emile Wiltz est nommé secrétaire par intérim. M. P. A. Bernard est appelé au fauteuil.

Membres présens—MM. Allan, Bernard, Day, Rice, Roselius, Surgi, Vandegriff et Wilder—8.

Membres absens: — MM. Beebe, Benit et Smith—3.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président. MM. Day et Rice sont nommés vérificateurs.

Au premier scrutin, les votes se divisent comme suit: M. Allan, 3; M. Bernard, 4, voix perdues, 1—Pas d'élection.

Au second scrutin, M. Bernard obtient cinq voix et M. Allan 3—M. Bernard est conséquemment élu président du Conseil.

Sur motion, le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Un compte de John H. Burrough, collecteur de taxes d'Etat, pour la taxe sur une propriété appartenant au jury de police, est lu et référé au comité des affaires du jury de police.

M. Roselius, au nom du comité des affaires du jury de police, introduit le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont lus et adoptés.

Le comité des affaires de l'ancien jury de police auquel a été référée la réclamation de la Municipalité No 2 exigeant de l'ancien jury de police le paiement d'une partie des frais occasionnés par l'ouverture de la rue Robin, présente le rapport suivant:

Les propriétés sur lesquelles la dite contribution a été assise font partie des biens laissés par Stephen Henderson aux pauvres de la paroisse d'Orléans, en vertu des actes suivants: le testament du dit Henderson enregistré en 1838 dans l'ancienne Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans; 2 deux compromis avec les parens du dit Henderson ou leurs représentans, datés le premier du 11 avril et le second du 12 juin 1839, la ratification du dernier des dits compromis portant la date du 15 février 1840; règlement pour un partage et partage sous la date du 8 juillet 1840, pour le règlement, et du 3 avril 1841, pour le second; tous ces actes ont été passés au bureau de Felix Grima, notaire. Les propriétés léguées aux pauvres de la paroisse d'Orléans se composent des lots Nos 2, 3, 4, 5, 7, 25, 26, 27, 29, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, dans le carré A, borné par les rues Robin, Nouvelle Levee, Henderson et Front, ainsi que des lots Nos 22, 23, 24 dans le carré C, borné par les rues Nouvelle Levée, Henderson, Roffignac et Tchoupitoulas; ainsi que d'une partie des billets de Barkley, émis pour $500 chacun, et payables du 18 au 2 juin 1845—1846—1847—1848; ainsi que d'une portion indivise de la batture en face des carrés A, B. Après la mort du dit Henderson, l'ancien jury de police pour la paroisse d'Orléans prit la résolution de représenter les pauvres de la dite paroisse d'Orléans. Depuis la création d'un jury de police pour la rive droite du fleuve, l'ancien jury de police représentant les trois municipalités de la Nouvelle-Orléans a continué à représenter les dits pauvres de la paroisse d'Orléans.

En décembre 1841, l'ancien jury de police a loué à Robert H. McNair les lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 40, dans le susdit carré A, le même jury de police a loué également le 3 juillet de la même année, aux mêmes les lots Nos. 25, 26, 27, 29, 31, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 dans le même carré A, le seul lot No. 7, dans le dit carré n'étant pas loué. Il a été stipulé que cent patentes se feraient par semestre jusqu'au 1er janvier 1867. Le 19 août 1846, le secrétaire du jury de police paya aux commissaires nommés en vertu du testament de feu Henderson, la somme de $7,178 87 pour être distribués aux pauvres. Il ne paraît pas que rien ait été reçu pour les billets de Barkley, payables du 18 au 21 juin 1846, 1847 et 1848. Depuis le 1er juillet 1846, aucun des billets souscrits par McNair n'a été payé. Les lots assés en font partie de ceux qui ont été loués par McNair, lequel McNair est mort dernièrement.

En vertu de la section 2 de la 130e loi de 1846, toutes les propriétés et tous les billets appartenant au jury de police représentant les trois Municipalités de la Nouvelle-Orléans, sont placés sous le contrôle et soumis aux règlements du Conseil Général.

Votre comité est d'avis que des mesures actives doivent être prises pour obtenir le recouvrement des billets échus de McNair, et il présente la résolution suivante.

(Signé) C. Roselius.

Résolu que les billets ci-dessus mentionnés soient remis à l'avocat du Conseil-Général pour que celui-ci en recouvre le montant sans délai.

M. Surgi, rapporteur du comité des cours et prisons, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont lus et adoptés.

Les comptes suivants ont été référés au comité des cours et prisons, savoir:

Compte de S. W. Walsh, pour réparations faites au toit de la prison de paroisse	$ 64 49
Compte de S. Sumner, pour ouvrages de charpenterie,	19 50
Compte de Thos. Ross, pour revêtemens en cuivre de la coupole,	147 50
Compte de S. Masperau, pour divers objets fournis au gardien des Cours,	22 00

Le comité rapporte que ces comptes sont exacts et présente en conséquence la résolution suivante.

[Signé:] L. Surgi.
George Allan.

Résolu que le Maire soit autorisé à émettre ses mandats payables au pro rata par les trois municipalités, en faveur des personnes susmentionnées.

Sur motion de M. Surgi, le Conseil procède de vive voix à l'élection d'un médecin pour la geôle de paroisse.

On lit une lettre de M. Thos. W. Compton, qui se présente comme candidat.

M. Vandegriff propose comme candidat M. J. E. Kerr.

MM. Bernard, Roselius, Surgi, Vandegriff et Wilder votent pour M. J. E. Kerr—5 voix; MM. Allan et Day votent pour J. W. Compton—2 voix; M. Rice vote pour M. Graham—1 voix. M. J. E. Kerr est conséquemment élu médecin de la geôle de paroisse.

M. Allan introduit la résolution suivante qui est lue et adoptée:

Résolu que le sergent d'armes soit et demeure autorisé à endosser et conserver les différents papiers et documens appartenant aux archives de ce Conseil.

M. Wilder introduit la résolution suivante qui est lue et adoptée.

Résolu par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans que les municipalités paient au pro rata, sur le mandat du maire, la somme de six cents piastres au docteur J. E. Karr, pour services rendus par celui ci en sa qualité de médecin de la geôle de la paroisse d'Orléans pendant l'année 1848.

M. Surgi présente la résolution suivante qui est lue et adoptée:

Résolu qu'une compensation de soixante-quatorze piastres soit accordée à N. Giselar, portier de ce conseil, pour services rendus pendant la dernière année; ladite somme devant être payée au pro rata par les trois municipalités.

M. Wilder présente les résolutions suivantes qui sont lues et adoptées.

Résolu par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans que les remercimens de cette assemblée sont offerts à M. Richard Hagan, pour la manière dont il a rempli ses devoirs de secrétaire.

Résolu que les remercimens du Conseil soient offerts à M. E. A. Michel, sergent d'armes, pour la manière dont il s'est acquitté de ses devoirs.

Sur motion, le Conseil s'ajourne.

EMILE WILTZ,
Secrétaire par interim.

Décédé hier soir à neuf heures, ERNEST GASCHET, fils d'Emile Gaschet de Lisle, âgé de 16 ans, natif de St-Pierre, Martinique. Les amis de la famille voudront bien assister à son enterrement qui partira de la rue Casacalvo, à dix heures, ce matin.

Propriété de valeur.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente de la belle propriété située entre les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, connue sous le nom de la presse à coton Freret, qui aura lieu aujourd'hui à midi à l'Arcade de Banks.

MAISON A LOUER—Une maison, rue de la Vieille Levée, No 86, possession pouvant être donnée immédiatement. S'adresser à G. M. LUCAS,
5 mai 36, Bienville.

Graines de Jardinage.

Le soussigné vient de recevoir par le navire St-Charles, du Havre, un assortiment des graines suivantes:

Choux-fleurs, Choux,
Brocolis, Scarolle,
Chicorée, Laitues.

Les jardiniers peuvent s'approvisionner en gros à des prix modérés.
S. MAUFAY, 68 rue du Canal, près la rue Poydras
27 avril

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 4 mai 1849.

Depuis notre dernière revue, nous avons reçu des nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes par le steamer Cambria, arrivé à Halifax le 26 du mois dernier. Ces nouvelles sont moins favorables qu'on ne l'espérait; le marché au coton de Liverpool sous l'influence de la reprise des hostilités entre le Danemark et la Prusse, a baissé de ⅛ d.—D'un autre côté le blocus des ports de la Baltique empêchant l'exportation des céréales qui passent par cette mer, a donné une impulsion meilleure à ce marché et fait hausser les grains à Liverpool et sur notre place. Les lettres particulières du Cambria ainsi que les dépêches du steamer qui a dû partir le 21 du mois dernier, sont attendues avec anxiété.

Les affaires de notre marché ont été peu considérables cette semaine, cependant la baisse du fret a généralement maintenu les cours.

La température a été fort agréable et quelques ondées sont venues rafraîchir la terre. Le fleuve est à la hauteur donnée dans nos derniers rapports.

COTON.—Arrivé depuis le 27 courant, Louisiane et Mississippi 5,345 balles—Tennessee et North-Alabama 11,601—Arkansas 785—Texas 1,018—ensemble 18,949 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool 18,541 balles—Glasgow 1,341—Marseilles 886—Gênes 1,727—Trieste 1,898—Barcelonne 4,854—New-York 549—Boston 2,278—Philadelphie 100—ensemble 36,706 balles—donnant une réduction au stock de 17,817 balles; et laissant en main y compris tout ce qui se trouve sous vergue des navires non expédiés ce jour, un stock de 215,463 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848,		37,401
Arrivé durant la semaine	18,949	
Arrivé antérieurement	1,024,780	
		1,043,729
		1,081,730
Expédié durant la semaine	36,766	
Expédié antérieurement	829,901	
		865,667
Stock en main ce soir		215,463

En terminant notre revue, nous disions que le marché était ferme et à la hausse, et que cette tendance avait été fortifiée par la teneur de la correspondance européenne apportée par l'Europa. Samedi, environ 9,000 balles furent vendues dans la journée. Lundi, le bruit courut que les nouvelles par le Cambria avaient été reçues et qu'elles étaient assez favorables; le marché s'en ressentit; les vendeurs s'élevèrent à près de 10,000 balles, à une hausse partielle de ⅛ cts. Mardi matin, la publication des nouvelles mit les choses sur un pied tout différent en faisant voir que le marché de Liverpool avait subi une baisse de ⅛ d. Depuis cet échec, les affaires ont perdu leur activité, les ventes de chaque jour ne s'élevant en moyenne qu'à 2,000 balles. Dans d'autres circonstances, le marché eut éprouvé une baisse sensible, mais le bas prix du fret compense la différence du cours à Liverpool. Aujourd'hui, on a répandu le bruit que les nouvelles de l'America nous étaient parvenues, mais il n'y a aucune certitude sur ce fait. Cependant cette rumeur a suffi pour frapper le marché d'inertie. Les ventes de la semaine se sont élevées à 27,000 balles, dont la plus grande partie pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	5 @ 5⅛
Ordinary	5⅝ @ 5⅞
Middling	6⅛ @ 6⅜
Good Middling	6⅝ @ 6¾
Middling Fair	7 @ 7⅛
Fair	7⅜ @ 8
Fully Fair	[illegible]
Good Fair	[illegible]
Good and Fine	[illegible]

TABAC.—Arrivé depuis le 27 courant 1,091 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Brême et un marché 314 boucauts—Havre 90—Marseille 80—New-York 116—Boston 31—ensemble 521 boucauts. Stock en magasin et sous les vergues des navires 15,315 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1848		14,351
Arrivé durant la semaine	1,091	
Arrivé antérieurement	16,668	
		18,660
		33,514
Expédié durant la semaine	521	
Expédié antérieurement	17,678	18,199
		15,315

Les transactions en tabac s'élevaient cette semaine à 800 boucauts, et les cours sont généralement plus fermes que lors de notre dernière revue. Nous cotons, savoir: Lugs, 2¾ @ 3¼, tabac en feuilles inférieures à communes 3¾ @ 4¾ c; fair @ 5¾ @ 5¾; choix 6 @ 7 cts la liv. Nous remarquons les ventes suivantes: 10 boucauts admis à 5¼ c—87 do @ 6 c—3 do @ 5¾ c—14 do @ 5½ c—15 do @ 5¼ c—80 do @ 5¾ c—1 do @ 5 c—87 do refusés @ 3¾—8 do @ 3¾ c—130 do @ 3¾ c—9 do @ 3¾ c—78 do @ 3¾ do @ 3 c—1 do @ 9¾ cts la liv., et plusieurs lots à des conditions non publiques.

SUCRE.—Ce marché est lourd. Les ventes de la semaine n'ont été que de 1,100 boucauts pris en partie pour l'Ouest et la consommation de la ville. Les cours sont les mêmes que nous les donnons, savoir: Inf. 3¾ @ 3 c—commun 3¼ @ 3½ c—fair 3⅞ @ 4½—prime 4¾ @ 4⅞—choisi 4⅞ @ 5 cts la liv. Il ne s'est rien vendu sur plantation.

MELASSE—Le stock ne se compose presque que des qualités inférieures pour lesquelles il y a peu ou point de demande: nous cotons 14 @ 17 cts le gallon. Les ventes de la semaine s'élevant à 1,300 barils. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente sur plantation.

FARINE.—Les nouvelles d'Europe ont amélioré ce marché, 10,000 barils ont changé de mains comme suit: Ohio $3 80 @ $3 15—Illinois, marques extra $4 25 @ $4 37½—St Louis $4 37½ @ $4 75 cts. L'approvisionnement est faible.

CAFE.—La demande de café de Rio est modérée; les ventes ont été d'environ 6,000 sacs, de 6⅛ @ 6⅞ cts la liv. Il se fait peu de chose dans les autres qualités.

CEREALES—Le marché au mais a été très actif, et les prix se sont améliorés. Les ventes de la semaine s'élevant à 30,000 sacs au plus de 32 @ 45 cts, la plupart des transactions ont été faites ces jours derniers ont été faites de 46 @ 45 cts le boisseau. Il a été vendu 15,000 boisseaux en vrac à 75 @ 80 cts le boisseau en grenier et 34 @ 37½ cts le boisseau en sac.

SEL.—Il s'est vendu cette semaine environ 11,000 sacs sel de Liverpool de 77½ @ 80 cts pour le commun, ce qui donne un léger baisse. Deux chargements de qualités assorties ont été pris à des conditions tenues secrètes. Le sel commun de seconde main vaut 90 cts et le fin $1 05 @ 1 15 cts le sac. Un lot de 2,000 boisseaux sel des Iles Turques a été vendu hier à 37½ cts le boisseau.

RIZ.—Ce marché est plat et peu approvisionné. Le riz de la Caroline se vend 3 12½ @ 3 37½ cts la 100 liv.

GRAISSE.—La demande est active; il s'est vendu cette semaine 2,700 barils et tierces et 3,500 barillets de 5 @ 6 cts la liv. pour les premiers et 6 @ 7 cts la liv. pour le dernier. Quelques lots de graisse molle ont été pris de 4½ @ 4¾ cts la liv.

PORC—Il se fait peu d'affaires sur ce marché; mais les prix sont les mêmes—Nous cotons: Mess $9 85 @ $9 75—M. O. $8 et prime $9 75 le baril. Les dernières ventes de porc en grenier ont eu lieu de $3 60 @ 3 75 les 100 liv.

BŒUF—L'approvisionnement et les transactions limitées—Mess $14 @ $14 50—Prime $11 @ $11 50. Il ne se fait rien en prime mess.

LARD SALE—La demande a perdu quelque peu de son activité et les prix sont difficilement maintenus—plats cotes 5⅛ @ 5¾ cts—épaules 3⅞ @ 4⅛ cts la liv., suivant la qualité—jambons ordinaires 5⅞ @ 6⅞—choisis et enveloppés 7 @ 10 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles n'ont pas varié.—Le Beurre de l'Ouest se vend 9 @ 12 cts—et le Fromage 6¾ @ 7 cts la livre—la demande est peu animée.

CHANDELLES—Les cours sont les mêmes—Blanc de baleine Nantucket et New-Bedford 35 @ 36 cts—Star 29 @ 30½ cts la liv.

WHISKEY—La demande est plus active, mais les prix sont les mêmes. Nous cotons rectifié 17 @ 17¼ cts le gallon; quelques ventes de commun ont eu lieu 17 @ 18 cts le gallon.

CHAUX—Les ventes se font par petits lots—Thomaston $1 10 @ 1 30 comptant.

PLOMB—1,000 saumons des hautes mines ont été pris à $4 12½ cts et 1,000 saumons à des conditions non publiques. Un petit lot de 150 saumons a été fait à $4 25. Ces cours offrent une baisse sur les transactions précédentes.

SACS EN PITRE—Il se fait peu de choses; nous cotons: 9¼ @ 9⅝ cts pour les sacs de 2½ boisseaux en balles.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—La demande est active, et les prix sont fermes. La toile vaut 17½ cts la yarde; quelques lots cependant ont produit 18 cts à terme; la corde se vend 9 cts la livre.

CHANGE.—La demande s'est améliorée et le taux a haussé—Les sterlings, de 6 @ 7 pour cent de prime; sur Paris de francs 5 1 30 @ 5f 28¾—Sur New-York, à 60 jours, 2 @ 2½ pour cent d'escompte. Traites à vue ½ d'escompte @ pair.

FRET—La quantité de navires arrivés depuis quelque temps a fait rapidement baisser le fret, et les capitaines anxieux de quitter le port avant l'été acceptent facilement les cours. Au commencement de la semaine un navire a été pris pour Liverpool @ ⅜ d. et un autre pour Glasgow au même prix; depuis cette époque trois navires ont chargé @ 7/16 d. et quelques lots @ 15/32—Un autre a été frêté aujourd'hui ⅜ d., ce qui présente une nouvelle baisse. Le mais se charge @ 10 d. le boisseau, et la farine @ 3 s. 6 d. le baril. Deux navires ont été pris pour le Havre @ ⅞ cts, et deux pour Marseille @ $45 et $50 pour le merrain—Un navire a été frêté avec du coton pour la Méditerranée 1 1/6 cts et deux pour l'Europe à des conditions particulières. Le cabotage a également beaucoup faibli.

AVIS.—Nous ne paierons aucun charroi pour le transport de nos marchandises, excepté aux charretiers qui auront de nous une autorisation écrite. S. MASPEREAU & CO.,
4 mai 22, rue Condé.

A. BARRAUD,
COIFFEUR-PARFUMEUR,
Encoignure Royale et Orléans,

VIENT de recevoir de France un beau choix d'éventails riches et ordinaires, montures en nacre, ivoire et os, et autres articles trop longs à détailler. Partant sous peu de jours pour France, il offre en vente toutes ces marchandises aux prix coûtant et pour du comptant.

Il invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte avant son départ.

A vendre à Messieurs les COIFFEURS, cent livres de cheveux frisés à $6 la livre, et un grand assortiment de raies pour bandeaux, aux prix coûtant. 5 mai

SERRURES FRANÇAISES—18 caisses de serrures françaises numéros assortis, en débarquement du brick Antoinette, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
5 mai 22, rue St-Louis.

M. LEOPOLD JEANNET et M. E. S. LAMBERT sont chargés de mes affaires pendant mon absence. Nlle-Orléans, 19 avril 1849.
C. W. [illegible]
22av

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Middlesex, Lowell, pr Boston.
Gen Berry, Patterson, pr Liverpool.
Celeste, Coulliard, pr Liverpool.
Barque Edwin, Moore, pr Boston.
Goelette Petrolina, Milligan, pr Pensacola.
N C V Wright, pr Apalachicola.
Old Zach, Willoughby, pr Wilmington.

ARRIVES.

Navire Juliet, Proble, de New-York.
Emblem, Cammet, de Liverpool.
Prentice, Taylor, de la Havane.
Courney, Marlone, de Liverpool.
Erin's Queen, Campbell, de Liverpool.
Wicheltausen, Weston, de Brême.
Barque Hero of Sabea, Spence, de Liverpool.
Barbara, De Olosto, de la Martinique.
Goelette L. Soare, Soare, de Apalachicola.
Diadem, Lincomb, des Attakapas.
Ira Riley, Dearborn, de Pensacola.
Patentage, Milligan, de Pensacola.
Chas Keyone, Aliena, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Moro Castle, Scott, de Cincinnati.
J M Niles, Hawley, de Cincinnati.
Jamestown, Savage, de Nashville.
Natchez, Leathers, de Bord Times.
Hicks, Landry, de Bayou Sara.
Jenny Lind, Haygood, des Opelousas.
Buffalo, Jackman, de Montgomery.
Leona, Fairchild, de Bayou Sara.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 26 avril—Expédiés, navires Wm Jarvis, Jarvis; Hudson, White; Atlantic, Rose, pour la Nouvelle Orléans—Arrivés, navire Vicksburg, Berry; barque Telegraph, Crockett, de la Nouvelle Orléans.

BOSTON, 26 avril—Arrivés, barque Orion, Beckett; en vue, barque Lucy Elizabeth, Reed, de la Nlle Orléans.

PHILADELPHIE, 26 avril—Arrivé, brick Detroit, Gilchrist, de la Nouvelle-Orléans.

BALTIMORE, 26 avril—Arrivée, barque Elizabeth, Jones, de la Nouvelle-Orléans.

Le navire VAILLANT, capitaine Dandignon, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier, 1re Municipalité. Les marchandises dont le permis n'aura pas été remis à bord dans le délai de cinq jours, à partir du 4 courant, seront envoyées dans les magasins de la Douane aux frais et risques des consignataires, qui sont requis d'en faire prendre livraison sur la levée.
VICTOR MAIGNAN,
5 mai 87, rue St-Louis.

Le capitaine et le consignataire du navire français VAILLANT ne seront pas responsables des dettes contractées par l'équipage.
VICTOR MAIGNAN,
5 mai 87, rue St-Louis.

Ni le capitaine ni le consignataire du navire EUCHARIS, de la Martinique, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage.
DOMINIQUE LANATA,
5mai Nos 9 & 10, rue Jefferson.

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des navires Exchange et Oregon, à vendre par le soussigné:
200 paniers vin de Champagne Express Brand, en bouteilles et demi bouteilles.
100 paniers vin de Champagne Flag Brand, en bouteilles et en demi bouteilles.
200 paniers vin de Champagne Sillery Brand, Bas. et Sen. Irroy, en bouteilles et en demi bouteilles.
20 paniers vin de Champagne Madly Brand, do en bouteilles et en demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET,
5 mai 22 rue St-Louis

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—50 paniers vin rouge de Champagne, Montbelon.
10 paniers vin rouge de Champagne, Ville Dommange.
20 paniers vin rouge de Champagne, Cumières, en débarquement du navire Exchange, du Havre, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—26 barils vinaigre; 40 demi barriques vin blanc, à vendre par FERBOS FRERES,
5 mai Encoignure Royale et Dumaine.

COGNAC—10 demi pipes Cognac Maglory 1831; 10 quarts de pipes Cognac Maglory 1831
6 do do do Jean Louis 1805, en débarquement du Vaillant et à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti
5 mai

VIN BLANC—60 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne—En débarquement du navire Vaillant, à vendre par J. & J. TARDOS,
15, rue Conti.

SAUCISSONS—10 caisses saucissons en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mai 15, rue Conti.

TABAC—110 balles tabac de la Havane Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mai 15 rue Conti

EAU DE VIE—20 quarts eau de vie J. Eraud;
30 barils eau de vie J. Eraud;
30 quarts eau de vie J. Jacques;
20 barils do do do;
5 demi pipes do John Durand, La Rochelle;
25 quarts do do do do;
30 barils do do do do;
10 quarts de [illegible] Sec Champagne, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

VINS de Famille—30 barriques vin H. Talence; 15 barriques vin Médoc, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

VIN EN CAISSES—100 caisses Haut Brion; 150 caisses St Julien Médoc au-dessus de l'ordinaire; 150 do de Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

A vendre, en débarquement du navire Vaillant, capitaine Dandignon, venant de Bordeaux:
25 barriques vin rouge St Emilion No 1.
15 do do do 2.
10 do do do 3.
10 do do St Julien Médoc.
10 do do Château-Margaux.
5 do do Vve Bachelot Médoc.
27 demi barriques do Macau Médoc.
6 do do St Emilion No 1, 2, 3, 4.
10 do do Vve Bachelot Médoc.
10 do do Château Margaux.
35 do do blanc Haut Baut Nos 1, 2, 3.
30 barils de 20 gallons Cognac A. Jouffrun.
10 do do E. Lempey fr. vieux.
1000 caisses de 12 bouteilles St Julien Médoc.
300 do do Vve Bachelot Médoc.
300 do de 12 et 24 demi b. H. Brion.
St Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Gruau Larose et Haut-Sauterne.
5 futailles bouchons fins, surfins et superfins.
50 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
10 do liqueurs superfines de Chauvet fils.
10 do Marasquin grand et petit modèle.
10 do Curaçao grand modèle
5 do Anisette extra superfine.
Par NUMA LACOSTE,
3 mai 147, rue Royale.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Oregon, venant du Havre et à vendre par
NUMA LACOSTE,
5 mai 147, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux,
30 demi pipes cognac, marque Dusseut Jne, 4me preuve.
42 quarts do do do do
14 futailles Scelle française de 18 à 20 pintes à la
50 barils vin blanc.
Par DOMINIQUE LANATA,
Nos. 9 & 10, rue Jefferson

EN magasin—10 quarts vieux cognac, à vendre pour clore une facture, par
DOMINIQUE LANATA,
5mai Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

A Vendre à livrer par le navire Vesta, venant du Havre:
1000 damejeannes de 5 gallons; 200 do de 3 do; 400 do de 2 do; 400 do de 1 do.
DOMINIQUE LANATA,
5mai Nos 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer par le navire Caroline, de Marseille,
150 caisses savon français, 1re qualité; 150 do vin muscat; 10 balles amandes.
DOMINIQUE LANATA,
5mai Nos 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer à l'arrivée du brick Nuova Speranza, attendu sous peu de jours.
500 paniers huile, marque Piagnol; 150 caisses vermicelli d'Italie; 100 do macaroni do; 10 caisses de cédrate candy.
DOMINIQUE LANATA,
5mai Nos 9 & 10, rue Jefferson.

CONSERVES ALIMENTAIRES—Les soussignés reçoivent en ce moment par les navires Hilton, du Havre, et le Vaillant, de Bordeaux, les conserves ci après, qu'ils offrent à vendre en lots, à la convenance des acheteurs et à des prix réduits:
450 ¾ boites sardines à l'huile.
100 boites champignons au naturel.
350 demi boites do do.
50 boites truffes du Périgord au naturel.
24 caisses fruits au jus, en bouteilles et demi bouteilles.
1 caisse marrons rôtis.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai 35, rue Natchez.

A VENDRE au débarquement du Vaillant, de Bordeaux,
24 barriques vin rouge Pauillac Médoc, par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai 35, rue Natchez.

CHAMPAGNE—40 paniers double Aigle noir.
75 paniers champagne Cordon Vert.
55 do do Ducal Grape
110 do do marque de Lorme, en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai 35, rue Natchez

TRUFFES ET PATES TRUFFES—5 caisses en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai 35, rue Natchez.

CENDRES DE SODA—24 boucauts et 46 tierces, en déchargement du navire Ausonne, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
80, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges,
Troisième Municipalité.

BRIQUES à feu—50,000 briques anglaises, en débarquement des navires Brandon et Amazone, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
80, Magasins, et 11 Magasins Rouges,
3me Municipalité.

CIMENT—300 barils Newark et Rosendale, en débarquement de la barque Mandarin, à vendre à vendre à bas prix au déchargement,
400 barils Nelson & Brown; 100 do Louisville; 50 do Romain, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
80, Magasins, et 11 Magasins Rouges,
3me Municipalité.

PLATRE—50 barils Parmers; 50 do Whiting; 50 do en poudre, en déchargement de la barque Mandarin et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
80, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges,
Troisième Municipalité.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—255 caisses en débarquement des navires Wm Badger, Byron & Delaware, à vendre par R. G. HOBBS,
5mai 19, rue de la Douane.

EN débarquement du navire français Vaillant capitaine Dandignon, de Bordeaux:
5 quarts pipes vieux cognac My. Sutton, 1809, 1re preuve.
5 huitièmes do do do do
5 quarts do do do 1821 do
10 huitièmes do do do do
24 barriques vin rouge ordinaire, Montferrand
20 barils vin blanc Haut-Sauterne.
10 barriques vin blanc do à vendre par
B. TALAMON,
5mai 160—164, rue Royale.

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS,
ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de [illegible], Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai

DRILLINGS SUPERIEURS, pour le détail de la ville—1 caisse drilling blanc, extra fin; 1 caisse idem en couleur et de fantaisie; 1 caisse idem blanc, très épais, venant d'être reçus et à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai 96, rue Gravier.

TOILE A DRAPS, diapée et huckaback—3 caisses toile blanche de 10 et 12 [illegible], 2 de idem demi blanche, 2 de damassé diapré, 6/4; 2 de huckaback blanc et écru, 2 de Reindeer blancs et blanches; 2 de ginga à lorilum, en couleur damassés; 2 de nappes et serviettes, 1 de mouchoirs batiste-fil; venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK,
5 mai 96, rue Gravier.

TOILE DU NORD, Gingham, Mousseline &c—4 caisses toile du Nord à carreaux, extra fine; 5 de gingham à carreaux et à raies; 2 de mousseline coton, mull et des Indes; 5 de étoffes rubanées; 2 de mouchoirs Vénitiens et Madras; 3 de châle en soie Spitalfields, coton et Sinter; 1 de laine fil en carreaux de couleur, supérieur, à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai 96, rue Gravier.

MARCHANDISES pour le Mexique—Ayant droit au débarquement—60 balles imperméables sup. 6/4; 15 de calicos, imprimés 6/4, supérieurs; 10 linons et mousselines imprimés; 5 de barèges, balzorines et organdies; 5 de bretagne; 3 de couvrepieds extra fines; 4 de soies à la marlaix; venant d'être reçus et à vendre par McDOWELL & PECK,
5 mai 96, rue Gravier.

ALCOOL—30 barils en déchargement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
5 mai enc. Magasins et Commune

HUILE DE LIN—20 barils huile de lin, en déchargement et à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
5 mai enc. Magasins et Commune

THEREBENTHINE—60 barils en déchargement de la goélette Lucretia à vendre par
NATHAN JARVIS & CO.,
5 mai Enc. Magasins et Commune.

QUININE—300 onces sulfate de Quinine, à vendre par NATHAN JARVIS & CO.,
5 mai Enc. Commune et Magasins.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 1er mai 1849.

AUNE élection tenue le 30 avril dernier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

J. M. LAPEYRE,
GEO. URQUHART,
L. MILLAUDON,
J. P. BENJAMIN,
J. KELTTSCHNITT,
E. ROCHEREAU,
J. P. M. DOUZAN,
E. M. CASTILLO,
J. TUYES.

Et à une assemblée des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été unanimement élu président.
J. TUYES,
2mai—7 Secrétaire

AVIS.
Remède infaillible contre la Dyssenterie.

AYANT la propriété de faire cesser les selles sanguinolentes du jour au lendemain, d'après les expériences d'un homme qui a habité pendant quinze ans le Sénégal et les Antilles françaises.
Dépôt chez M. BENARD, Relieur,
169, rue Royale.

En 1834, les troupes françaises stationnées au Sénégal faisaient la guerre aux Maures qui habitent le désert de Sahara; à St-Louis (Sénégal) nous avions plusieurs Maures prisonniers, entr'eux se trouvait un Marabout, dans laquelle pour ceux qui le retenaient captif, il se livrait à soulager le grand nombre d'Européens qui avaient la dyssenterie. Ses soins et son remède furent si précieux que le gouverneur lui donna sa liberté; il laissa pour reconnaissance la propriété de ce remède qui a sauvé un grand nombre de ceux qui en ont fait usage. Ce que l'on emploie pour le faire ne peut même pas indisposer le malade (Charles Hamon, âgé de 14 ans, l'a pris et a été guéri.) Le propriétaire de ce remède l'avait depuis vingt-deux mois k. qu'il a été appelé à en faire usage sur lui-même et s'est radicalement guéri. 5 mai—1m

Bureau du Trésorier des Travaux Publics et Améliorations de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a dix mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 29 décembre 1846, et payables en 1854; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi, jusqu'au vendredi 29 juin 1849, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente du montant des dits bonds, et que ceux qui seront offerts aux plus bas prix seront achetés jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des bons de la Première Municipalité."
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1849.
1er mai J. A. DUREL, Trésorier.

F. WALLARD,
RUE ROYALE, No. 67,

PARTANT pour France, très incessamment, prie les personnes qui voudraient lui confier leurs ordres pour Paris, de le faire dans le plus bref délai. Il se chargera principalement des commissions d'ameublements et objets d'art. 2 mai

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS—La famille du sieur Joseph Becas, qui s'est embarquée le 10 octobre 1848 pour se rendre à Bordeaux à bord du navire français l'Océan, est invitée à se présenter au Consulat. 2 mai

ROUES DE CHARRETTES—Le soussigné a en mains un grand assortiment de roues de charrettes convenables pour le marché du Texas. Aussi roues de charrettes à boeufs et à chevaux, charrettes, roues, brouettes de levées pour plantations, des meilleures manufactures de Philadelphie.
JAMES D. DENEGRE,
2 mai—4 57, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Océan, capt Ford, du Havre,
2,600 demi boîtes sardines à l'huile A. Gilles & Co.
800 quarts do do do
A vendre par B. TALAMON,
3 mai 162 & 166 Royale

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA

Los socios que la componen se reunirán en asamblea general, según [illegible] de nuestros reglamentos, el domingo 6 del proximo mayo, á las 4 1/2 en punto de la tarde, en la sala de baile de Orleans.

Se recomienda la mayor puntualidad. Nueva Orleans abril 30 de 1849.

De orden del presidente,
Fco de FUENTES,
Secreto. Tesorero.

Vente par liquidation.

No 57, rue du Canal, près le coin de la rue St-Charles.

HENRY STODDART & Co., offrent, à partir de ce jour, leur stock de marchandises de fantaisie et nouveautés, à une grande réduction dans les prix. Cette réduction étant la conséquence de leur dessein de liquider avant de dissoudre leur société, on peut compter sur un véritable bon marché.

Mousselines de fantaisie, imprimées, grande variété.
Guingham Ecossais de belle qualité.
Broderies, robes, brodées, en grand choix.
Pèlerines en dentelle, mantilles, bonneterie, linge de table damassé, toiles, &c. &c.
Les détaillans trouveront un avantage réel à venir examiner ce stock. 3 mai—3

Avis aux souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

MESSIEURS les souscripteurs au grand ouvrage de M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, sont prévenus que le huitième volume vient d'être reçu par le navire St-Charles du Havre, et qu'il est prêt à être délivré aux abonnés.
VICTOR HEBERT, Libraire,
30 avril 149, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Jacques Laffitte, du Havre
Un grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartemens.
Papiers communs à 10, 15 [illegible] 30 cents le rouleau.
Papiers fins glacés à [illegible] 75 cents le rouleau.
Bordures veloutées et imitations à des prix très modérés.
VICTOR HEBERT, Libraire,
30 avril 149, rue de Chartres.

LE CONSERVATEUR.
Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les statuts du Conservateur, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et se cumulent jusqu'au terme convenu; à cette époque, les survivants seuls partagent entr'eux, dans la proportion de leurs droits, la masse formée par ces capitaux et ces intérêts composés.

Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9, entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures.
2mai—1m

FABRIQUE DE CHOCOLAT.

M. JOSEPH LLOSADA, Fabricant de Chocolat, rue Bourbon, No 212, informe le Public qu'il a transporté son domicile rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine. 3mai—1m

Pour cause de départ.

A LOUER—Une maison sise rue Royale, entre les rues de l'Hopital et du Quartier, maintenant occupée par M. A. Pillé. Elle sera livrée le 15 juin.

Le mobilier qui la garnit et qui se compose de lustres, harpe, pianos, meubles meublants, &c., sera vendu à l'amiable.

On offre de plus à louer des domestiques de maison et un bon cuisinier.

S'adresser sur les lieux, ou au No 75, rue Conti.
3mai—1m

COLLEGE ST-VINCENT,
Cap-Girardeau, Missouri.

M. Le révérend Peter Chandy, trésorier de cette institution, demeurant en ce moment en ville à l'archevêché, partira pour le collège samedi prochain 5 courant; il prendra sous sa charge les élèves que les parents désireraient y envoyer.
3mai—5

TATOUT FRERES,

RECOIVENT par les navires Jacques Laffitte et St-Charles, du Havre, un joli assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bas prix, désirant liquider incessamment:

2 caisses contenant un assortiment de boutons de nacre assortis de grandeurs et de qualités,
1 caisse tabatières en buis et buffle,
1 do peignes à maude unis et decoupés,
1 do démêloires buffle, façon et autres,
1 do mécaniques et coffrets métalliques,
1 do dés à coudre assortis,
1 do agrafes plates assorties de Nos,
2 do poudre de toilette parfumée,
2 do savon fin et autre,
1 do huile macassar,
1 do brosses à dents, à cheveux et autres,
1 do crayons fins et superfins,
4 do gants en soie et en filet assortis,
6 do bretelles nouveau genre et autres,
2 do do blanche tricottées et pour enfant,
2 do cordonnet coton en pelottes,
2 do galon ou ruban fil assortis de Nos,
1 do vestiennes sur bois 1ère qualité,
1 do miroirs encadrés,
2 do cravates en soie et en coton,
4 do fil passente par livre, noir, bleu et écru assortis de Nos.

Constamment en magasin, un grand choix de bonneterie, tel que chaussons pour homme, bas bleus, blancs, gris mêlés pour femme et enfants, papier à écolier et à lettres, encre, plumes, eau de cologne, brosses et boîtes à barbe, rasoirs, ciseaux, couteaux de table, tire-bouchons, couverts à salade en buis et en buffle nouveau genre, mouchoirs de tête façon madras, mouchoirs de poche blancs imprimés, avec ou sans dentelle, éventails fins et ordinaires. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir visiter notre stock ou leur offrira des articles à très bas prix, étant sur le point de liquider.
TATOUT FRERES,
161, rue de Chartres encoignure
20 avril Chartres.

$ 20 de Récompense

ENFANT PERDU OU VOLÉ—Un petit mulâtre clair nommé GUSTAVE, et âgé d'environ 10 ans, a disparu de chez son maître depuis le mois de septembre dernier. Figure ronde, yeux bleus ou gris, cheveux bruns laineux, il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 94, rue Conti, ou à celui qui fournira les informations nécessaires pour le recouvrer. 26 avril

EN débarquement du brick Antoinette, capitaine Boutin, de Marseille—
150 paniers huile d'olive 24 onces de J. Piagnol
50 do do de 24 fl² bouteilles do
50 caisses olives Verdalles modèle anglais carré.
10 do do do ordinaire.
10 do anchois en saumure
5 do thon mariné.
30 do eau de fleurs d'oranger grand mod.
25 do do do do petit do
20 do vin vieux Couperon.
16 paniers cruchons vides d'un litre.
50 caisses savon de Castille, à vendre par
B. TALAMON,
28 avril 162, 166, rue Royale

Nouvelle baisse de prix.

4000 VARDES lisse imprimé, une yarde de largeur à DIX CENTS LA YARDE—Une caisse barèges imprimés couleurs solides à VINGT-CINQ CENTS LA YARDE—1,000 yardes tissu mi soie vendu à TRENTE-CINQ CENTS. Cet article vaut 75 cents—2 balles 1,700 yardes vrai jaconat français à 25 cents la yarde—jaconats imprimés fines rayées à TRENTE CENTS LA YARDE—Une caisse calico prix épurés, 8 CENTS la yarde—Une caisse guingham français à DIX CENTS la yarde. THOMAS BRADY,
21 rue Chartres

AVIS—Pendant notre absence de la ville M. E. Bordelon reste seul chargé de nos affaires.
FERBOS FRERES,
1er mai—30 f Enc. Royale et Dumaine.

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. A. Duguins reste chargé de ma procuration générale.
10 avril FRED. BONIS.

CUISINIERE française, excellente blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français, à vendre. Pour plus de détails, s'adresser à H. BONNABEL,
2 mai Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par
PIERRE POUTZ,
3 mai 93 rue de la Douane

CHAMPAGNE.—Marque de l'Ancre. 40 paniers de la marque ci-dessus, en débarquement du navire Oregon, du Havre, à vendre sur la Levée à un prix modéré par
A CARRIERE,
3mai—6f 25 Vieille Levée.

Cognac Pellevoisin.

5 DEMI PIPES et 15 quarts du Cognac Pellevoisin de 1835.
5 quarts do et 10 barils Cognac Pellevoisin 1825
5 quarts pipes et 10 barils Cognac Pellevoisin 1815
5 barils vieux Cognac Pellevoisin, supérieur de 1810, en débarquement du navire Marion, du Havre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
3 mai—15 29 rue de la Douane.

10 BALLES couvertures françaises de trois points, en débarquement du brick Antoinette, de Marseille, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
3 mai—15 29, rue de la Douane

CAFE DE LA HAVANE ET DE RIO JANEIRO—200 sacs de café de Rio et de la Havane, à vendre par J. W. STANTON,
3 mai encoignure Magasins et Lafayette

CAFE—Havane fin vert, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai 31, rue de la Commune.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3 mai 31, rue de la Commune.

INDIGO—Guatimala, de qualité supérieure, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3 mai 31, rue de la Commune.

MIEL blanc de la Havane, en barils de [illegible] gallons chaque, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai 31, rue de la Commune.

CIGARRES—Deux millions cigares de la Havane: Regalias, Imperiales, Canones, Calones, Cabañas, Republicanos, Cazadores, Panetelas, Millar, Damas, Imbolinos, Clindrados; ainsi que les produits des célèbres manufactures Sevillana, Sol, Gotta de Agua, Nueva Empresa, Monte Cristo, Ingenuidad, La Mariña, Sition, Palo Alto, Etats-Unis, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3 mai 31, rue de la Commune.

Bottes, Souliers et Brodequins.—106 caisses en débarquement des navires Memphis, Hope et barque Delaware et à vendre par G. W. DUNBAR,
1er mai 20, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS et Brodequins—en débarquement du navire Hope, comprenant un assortiment de marchandises fraîches, à vendre par FROST & CO,
10, rue des Magasins.

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un complet assortiment de chapeaux, casquettes et chapeaux mexicains à vendre par
FROST & CO,
1mai 10, rue des Magasins.

FLANELLE GAZE pour l'été—1 balle flanelle gaze extra-fine, en débarquement du Walker, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD.
1mai

ALCOOL, haute preuve, très blanc.
Huile de Palma-Christi, fraîche et très blanche,
Miel en barils, graines de lin,
Graines aromatiques pour confiseurs et distillateurs,
Sel de Soude, chlorure de chaux,
Chlorure de soude, orge perlée,
Camo et tamarin, etc., etc.,
En débarquement et à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien-Droguiste,
1er mai 37, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

Couvertures de E. Grenier Fils.

LES soussignés ont en mains pour commencer la saison,
300 balles couvertures, 3 points, blanche, grise, bleue et verte en 1re et 2me qualité, qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.
1mai H. DE GOER & RIFFLARD.

VIN DE MALAGA—125 barriques de Malaga sec, à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
1mai 33, rue des Magasins

SAVON—500 caisses marquées Winchester, en débarquement du navire Geo. Veazie, de Boston, et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1ermai 26, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—3,000,000 cigares de la Havane, comprenant un bel assortiment de Regalias, Imperiales, Canones, Panetelas et Millares des meilleures marques et préférées sur ce marché, à vendre par J. M. CABALLERO,
1mai 38, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Une grande quantité de la marque de Steamboat, à vendre par
J. M. CABALLERO,
1mai 38, Vieille-Levée.

TABAC EN FEUILLES—101 balles Vuelta de Abajo, comprenant quatre qualités pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLLERO,
1mai 38, Vieille Levée.

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 5 gallons chaque, par le navire Roger Sherman, du Havre, à vendre sur la Levée.
J. P. BERCIER & CO,
10 avril 34, Vieille-Levée.

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.
Passage de la Bourse No. 12, entre St-Louis et Conti.

BUREAU DE DESSIN,
Dirigé par M. A. CAMIN,
Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France.

Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines.
Les ouvriers dont le travail a rapport au dessin, pourront y trouver les renseignements nécessaires.
12 jan—1 an

HUILE DE BALEINE—2000 gallons huile d'automne et d'hiver, brute, blanchie et brune, à vendre par J. W. STANTON & CO,
30 avril Enc. Magasins et Lafayette

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 5 mai 1849.

Positivement la dernière représentation de
LUCIA DI LAMERMOOR.
Grand Opéra en 4 actes, de Donizetti.

On commencera par
LE MOULIN A PAROLES,
Vaudeville en un acte.

Lundi 7 mai, Bénéfice de M. FIOT, régisseur.
Le spectacle commencera à 7 heures.

Dimanche soir, 6 Mai.

Si le temps le permet, il sera tiré sur la Place d'Armes, au bénéfice de la Société Allemande, sous la direction de M. Catoir,
UN GRAND FEU-D'ARTIFICE.
Pour la première fois, le magnifique spectacle de
MONTEREY PRIS D'ASSAUT.
La musique militaire des Jagers, sous la direction de son chef M. Hoff, fera entendre ses airs favoris.
UN BALLON sera lancé avant le feu d'artifice.
On commencera à 7 heures et demie.
Prix d'entrée: 25 cents.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 28 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
Nlle-Orléans, 23 avril 1849.

UNE assemblée générale des actionnaires de cet te institution aura lieu au bureau de M. P. Conroy Jr., président, No. 5, rue du Canal, le jeudi 24 mai prochain, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi, à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Compagnie et d'élire cinq directeurs qui devront servir pendant l'année courante.
E. WILSON,
24av Agent-Contrôleur.

Association catholique de la Nouvelle-Orléans pour secourir les Orphelins.

Nouvelle Orléans, 25 avril 1849.

UNE élection de quinze directeurs pour servir l'année courante, aura lieu, dimanche 6 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, chez Monseigneur l'évêque Blanc, rue Condé. THOS. LAYTON, Secrétaire.
N. B. Nul membre n'a le droit de voter s'il n'a payé le montant de sa souscription. 25 av

CREMES A LA GLACE,
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 29 mars

Crème à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis-à-vis de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis. JACOBI & Co. 1av

Sirop de Daphnine,
de P. A. Bertrand, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité; aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique. 23juin

L. AVET,
Graveur sur Camée miniature,
Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle-Orléans.

L'AVET, grave des portraits sur camée, pris sur la ressemblance daguerréotype. Ressemblance parfaite garantie. 21av—1m

Leçons d'escrime.

M. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de Café Tournet. Le prix des leçons est excessivement réduit, et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre leurs leçons dans sa salle seront faits aux institutions qui voudront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qu'il l'exigeront, des références qui leur garantiront son aptitude et sa moralité. 19fév—3m

Cognac Pellevoisin.

EN débarquement du Jacques Lafitte, du Havre, et par la Céphalide, de Bordeaux—30 demi, 125 quarts de pipes et 175 barils de cognac Pellevoisin quatrième preuve, 8 ans de fût.

TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de Rochelle, et seuls importateurs en cette ville de leur Cognac.
25 avril—6 29, rue de la Douane.

Bazar Louisianais.
No. 34 rue Condé.

MESSIEURS VIDAL & Co., tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de fantaisie et mercerie, qu'ils vendent à des prix très modérés:
Ombrelles avec et sans frange;
Eventails, un joli assortiment;
Passementerie et frange;
Gants et mitaines en filet;
de fil d'Ecosse pour dames et messieurs.
Fournitures pour bureau, etc. etc. 14 avril

MARCHANDISES SECHES.
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & [illegible], devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.
23 avril

CHOLERA.

Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guéries radicalement et préservatif par le Sirop Végétal.

J. Cabos, élève de M. le Baron Thénard, président de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont été si vivement appréciés alors. Dans un moment où la population se trouve exposée au même fléau, l'auteur croit rendre un important service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la fièvre jaune. La manière de l'employer est très simple, et est expliquée dans le prospectus délivré avec les bouteilles. Prix $1.
Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 148, au 1er.
10 avril—1m

Charronnage, Charrues et Quincaillerie.

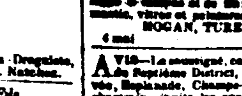

LES soussignés agents pour la vente de roues de Wheeling, Virginie, reçoivent constamment, et ont en magasin 196 paires de deux à cinq pouces, avec moyeux en fer et brancards, et 30 paires de 2 à 5 pouces avec moyeux en bois, ainsi que quelques charrettes à bagage complètes et deux diables; ils prennent aussi des ordres pour toute espèce de charronnage ou débarquent sur les habitations aux prix de manufacture.

Ils sont aussi agents de Hall et de Ballenger, de Maysville, Kentucky, et ont constamment en magasin un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix de manufactures.

AUSSI—Un grand assortiment de quincaillerie pour habitation, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunts, poêles à douille et batandaises, pioches de toutes qualités, couteaux à cannes, pentures à pinques et à gonds, serrures, chaînes, ustensiles, sucreries; cordes de marine, fil de long, pour moulins et pour planteurs, fonte en barres, bouilles pour sucreries, fer pour rouler, limes, feuilles de fer, fer à cercles, fer en barres, vitres et peintures de toutes qualités.
HOGAN, TUREAUD & CONAND,
4 mai 29 Vieille Levée

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Septième District, borné par les rues Levée, Esplanade, Champs-Elysées et le lac Pontchartrain, invite les contribuables non-résidans dans ledit district, qui n'ont pas payé leurs taxes de 1848 à le faire d'ici au 1er juin; dans le cas contraire, ils seraient portés sur le tableau qui doit être publié à cette époque. L. J. HERES,
Encoignure Grands Hommes et Union.
Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures. 4 mai

MAISONS A LOUER.

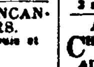

A louer de suite trois maisons neuves, bâties en briques, composées chacune de trois appartements, galerie, cuisines et deux chambres au-dessus des cuisines, water works, &c.

Ces maisons sont situées rue Trémé, près de la rue Dumaine.

S'adresser à la librairie de Victor Hébert, 149, rue de Chartres ou à la grocerie de M. Eugène Le Moine, coin Dumaine et Trémé où les clefs sont déposées.

AVIS—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William C. Micou, et a recommencé l'exercice de sa profession d'avocat.
10 avril—1m J. P. BENJAMIN.

PRUNES SECHES—25 caisses de tout modèle marque J. Pau, en magasin et à vendre par
18 av A. CARRIERE, 25 Vieille Levée

PIERRES A REPASSER [illegible], polies en un côté, à vendre par [illegible] & Co,
17av [illegible]

Avis aux [illegible].

JE ne paierai [illegible] charroi de marchandises qu'aux [illegible] charretiers porteurs d'ordres [illegible] DE EGANA.
3 mai 47, rue Bienville.

Avis aux Planteurs sucriers.

CHAUDIERES à feu, en fer fondu et battu [illegible] de 28 à 32 pouces.
AUSSI, machines à sucre verticaux, rouleaux 26 sur 28, 28 sur 30 pouces, avec bras en bois et roues entiers, à vendre par J. Y. DE EGANA,
10 av 47, Bienville.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE
[illegible] ET POMPES PORTATIVES.
[illegible], Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 7,
Entre St-Louis et Conti.
[illegible]

Aux Habitans Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé et barres à grains de grandeur assortie, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
4 mai rue Bienville.

EAU DE VIE—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
Pinet, Castillon & Co, Cognac—30 quarts de pipe quatrième preuve 1847.
A. Moreau de [illegible] 20 demi pipes Cognac, quatrième preuve; 30 quarts do do do; 40 huitièmes do do do.
United Proprietors, La Rochelle—10 quarts pipes, quatrième preuve; 10 huitièmes do do; 10 do preuve 1849, [illegible]
THOMAS FIRTH & Co,
4 mai [illegible] Royale

EAU-DE-VIE—120 quarts de pipes eau-de-vie Ph. Godard, 5 demi pipes de J. J. Dupuy, 20 quarts de pipe de do, 12 quarts de pipe de Pinet Castillon, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 av 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Edwin, capitaine Moore, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Macau Médoc No 1.
100 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau-de-vie.
30 do de 12 litres abricots do
20 do de 12 do prunes do
NUMA LACOSTE,
2 mai 147, rue Royale.

DAMEJEANNES françaises—300 damejeannes de 5 gallons.
100 damejeannes de 3 gallons.
100 do de 2 do
100 do de 1 do
En débarquement du navire Jacques Laffite, venant du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE,
2 mai 147, rue Royale.

Peaux Mexicaines.

128 PEAUX SECHES du Mexique, en débarquement du steamer Fanny, de Corpus Christi, à vendre par R. D. BLAKEMAN,
2 mai 22, Conti.

SUCRE—275 caisses sucre jaune et blanc, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 avril 26, Vieille Levée.

CAFE—[illegible] sacs prime vert, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille-Levée.

TABAC—119 balles feuilles de tabac, capes et tripes, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille Levée.

AMIDON—90 barils amidon de la Havane, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille-Levée.

MIEL—94 barils miel blanc de la Havane, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille-Levée.

CIGARES—100,000 Regalias, Canones et Millares, en déchargement et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille-Levée

CIRE—8 balles cire blanche en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 mai 26, Vieille Levée

A VENDRE—En débarquement des navires du Havre et de Bordeaux, le Rockingham et la Céphalide:
20 barriques vin de St Julien,
150 barillets de vin blanc Haut Sauterne vieux,
50 caisses absinthe Yérnin & Lecoultre.
H. DUDOUYT,
1 mai 13, rue Toulouse.